

13 septembre 2010

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, dûment convoquée et tenue le 13 septembre 2010 à 20h00.

Présences : Julie Simard, Lucie Gilbert, Marco Laplante, Michel Fortin, Claire Pouliot, Carl Lessard

Absence :

Formant quorum sous la présidence du Maire Henri Gagné.
Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

L'assemblée est ouverte par un moment de réflexion.

La lecture et l'adoption de l'ordre du jour est proposée par Marco Laplante.

L'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2010 est proposée par Michel Fortin.

Il est proposé par Carl Lessard et résolu à l'unanimité que la secrétaire soit autorisée à payer les comptes pour un montant de \$301,701.28 (chèques numéro 14 604 à 14 680).

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à mentionner

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 265-10

ATTENDU QUE la Loi sur les véhicules hors route établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 626, paragraphe 14 du code de la sécurité routière, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

ATTENDU QUE ce conseil municipal est d'avis que la pratique du véhicule tout-terrain favorise le développement touristique et économique;

ATTENDU QUE le Club Quad Amiante sollicite l'autorisation de la Municipalité de Saint-Frédéric pour circuler sur certains chemins municipaux;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Julie Simard lors de la séance de ce conseil, tenue le 9 août 2010;

En conséquence, il est proposé par Julie Simard et résolu à la majorité des membres du conseil que la Municipalité de Saint-Frédéric décrète et adopte le règlement numéro 265-10 qui porte le titre suivant « Circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux ».

(Voir au livre des règlements).

MANDAT À LA FIRME SPÉCIALISÉE « ARRAKIS CONSULTANTS INC. »
POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE
COMPLÉMENTAIRE (PROTOCOLE ESSIDES) DANS LE CADRE DU
PROJET DE MISE AUX NORMES DES INFRASTRUCTURES
MUNICIPALES D'EAU POTABLE – AMÉLIORATION DE
L'ALIMENTATION, DE L'EMMAGASINEMENT ET DU TRAITEMENT DE
LA MUNICIPALITÉ DE ST-FRÉDÉRIC, SELON LE PROJET NO 47328-009.

Il est proposé par Michel Fortin, adopté à l'unanimité et résolu, qu'un mandat soit donné à la firme spécialisée « Arrakis Consultants inc. », conformément à la recommandation de Roche Ltée, Groupe-conseil du 30 juillet 2010, pour la réalisation d'une étude hydrogéologique complémentaire (protocole ESSIDES) requise dans le cadre du projet de mise aux normes des infrastructures municipales d'eau potable – amélioration de l'alimentation, de l'emménagement et du traitement de la Municipalité de Saint-Frédéric, selon le projet no 47328-009, selon un montant de 14 328.00\$ (taxes applicables en sus), le tout conformément à la proposition budgétaire de la firme « Arrakis Consultants inc. » du 27 juillet 2010.

DEMANDE D'INSTALLATION DE LUMIÈRES DE RUE À HYDRO-QUEBEC

Sur proposition de Julie Simard, adopté à l'unanimité, il est résolu que le conseil municipal demande à Hydro-Québec de procéder à l'installation de quatre (4) lumières de rue, soit trois (3) dans le bas de la rue Lessard et une (1) dans la rue St-Olivier en face de Valérie Gagnon.

DEMANDE AU MTQ POUR PROJET COURBE ROUTE 112

Il est proposé par Claire Pouliot, adopté à l'unanimité et résolu, que la Municipalité Saint-Frédéric demande au MTQ une participation conjointe avec ceux-ci dans le projet de la courbe de la Route 112. Dans ce projet, la Municipalité renouvellera ses conduites d'aqueduc tandis que le MTQ refera toute la structure de chaussée ainsi que le pavage. Un protocole sera signé entre les deux parties et le MTQ sera le maître d'œuvre du projet.

APPUI À DAMIEN ROY POUR DEMANDE À LA CPTAQ

Il est proposé par Claire Pouliot, adopté à l'unanimité et résolu, que la Municipalité Saint-Frédéric donne son appui à M. Damien Roy dans sa demande à la CPTAQ pour modifier son droit acquis du lot 56. Suite à une demande faite par l'arpenteur dans le cadre de la rénovation cadastrale, un échange de terrain sera fait entre celui-ci et Ferme Laurier Roy afin de faire correspondre les titres de propriété avec l'occupation véritable du lot.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE C.P.E DOUX JARDIN

Le CPE fait une demande de dérogation mineure afin de pouvoir implanter un patio de bois au sol situé à 1.31 mètre de la ligne de propriété tandis que le règlement exige d'être à 2 mètres.

Le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter cette demande.

Il est proposé par Marco Laplante, adopté à l'unanimité et résolu, que le conseil municipal de Saint-Frédéric accepte la demande de dérogation mineure du CPE Doux-Jardin. La limite du patio devra être à pas moins de 1 mètre de la ligne de

propriété et la dimension du patio ne devra pas être supérieure à celle figurant sur le plan A2.

RAPPORT DES COMITÉS

a) Entretien routier

Le débroussaillage du rang Saint-Louis a été fait. Quant au creusage du fossé du Rang 1, celui-ci doit se faire au début de la semaine prochaine.

Concernant la réserve de sable, il reste présentement 400 tonnes. 600 tonnes supplémentaires seront achetées.

b) Loisirs et embellissement

Le conseil a rencontré les Loisirs pour discuter d'une éventuelle solution concernant la problématique du terrain de balle.

c) Eau potable

La situation est encore critique. C'est-à-dire qu'il se peut que nous nous branchions encore au réseau de Tring-Jonction. L'avis d'ébullition est toujours en vigueur. Il le sera jusqu'à ce que nous soyons sûr de ne plus se rebrancher à Tring-Jonction. Avant de lever l'avis, nous devons faire des analyses d'eau pendant deux jours consécutifs.

CORRESPONDANCE

Sur proposition de Julie Simard, il est résolu que la Municipalité Saint-Frédéric soit un partenaire bronze au coût de 100\$ dans le cadre de la Soirée des sommets du CLD Robert-Cliche le 27 octobre prochain.

Il est proposé par Lucie Gilbert et adopté à l'unanimité que Cathy Poulin participe au colloque de zone de l'ADMQ qui aura lieu les 23 et 24 septembre prochain à Montmagny. Le coût de l'inscription pour les deux jours est de 90\$. À ce montant s'ajouteront des frais d'hébergement pour une nuit.

Il est proposé par Lucie Gilbert et adopté à l'unanimité que Cathy Poulin participe à une formation intitulée « L'octroi de contrats – la loi et l'éthique » le jeudi 30 septembre lors du congrès des maires à Québec au coût de 100\$.

Il est proposé par Marco Laplante et adopté à l'unanimité que Cathy Poulin participe à une formation donnée par PG le 6 octobre prochain à Lévis sur les nouveautés du système comptable au coût de 235\$.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen mentionne que des rigoles se sont formées dans le Rang 3 et la route Lessard. Celui-ci demande si le tout sera réparé. Le conseil précise que la niveleuse sera passée dans ces secteurs.

VARIA

Rien à mentionner.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Marco Laplante à 21h00.